



**Solutions urgentes à apporter  
pour les eaux issues des aires  
de carenage**

# Problématique des aires de carénage



## Pollution chronique :

- MES,
- Métaux lourds
- Solvants
- Hydrocarbures

## Pollution accidentelle :

- Hydrocarbures
- Peintures...

# LA REGLEMENTATION EXISTANTE

Aujourd'hui c'est la loi 92- 3 du 3 janvier 92 qui prévaut.

Conclusion : en l'absence de réglementation précise sur le sujet, seules les aires de carénage bénéficiant d'un Arrêté Préfectoral\* peuvent être étudiées sérieusement.

\* L'Arrêté Préfectoral prévoit des valeurs de rejet à ne pas dépasser.



# Exemple de cahier des charges

## Séparateur Débourbeur à Hydrocarbures

Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un dispositif de séparateur des matières en suspension et des hydrocarbures présents dans les eaux pluviales, équipé d'un by pass et/ou régulateur de débit intégrés certifié nf et conforme à la norme XP P 16 441 , garantissant un rejet inférieur à 5 mg/l correspondant :  
aux surfaces et contraintes de rejet du site

aux hypothèses de calculs et répondant scrupuleusement au DCE

Y compris :

- la fourniture et mise en œuvre des vitseries inox attaches ou ancrage nécessaire à sa pose
- la fourniture et pose d'éléments de ventilation nécessaire à son bon fonctionnement
- le remplissage de la cuve après la pose
- la fourniture et mise en place d'un géotextile périphérique

1) Solution de base

Unité commune : L'unité :



# EXTRAIT DU CCTP

## 5.1.1 Textes applicables

Le Titulaire respecte les directives européennes, décrets d'application, arrêtés, circulaires, les normes homologuées françaises (NF) ou Européennes (EN), les DTU et fascicules du CCTG, les recommandations, avis techniques et guides, vigueurs.

On peut notamment citer :

- la directive 2000/59/CE du 27 novembre 2000,
- le décret 2003-920 du 22 septembre 2003;
- la loi 92-3 du 03 janvier 1992 « dite loi sur l'eau ».

## 5.1.2 Hypothèses de calculs

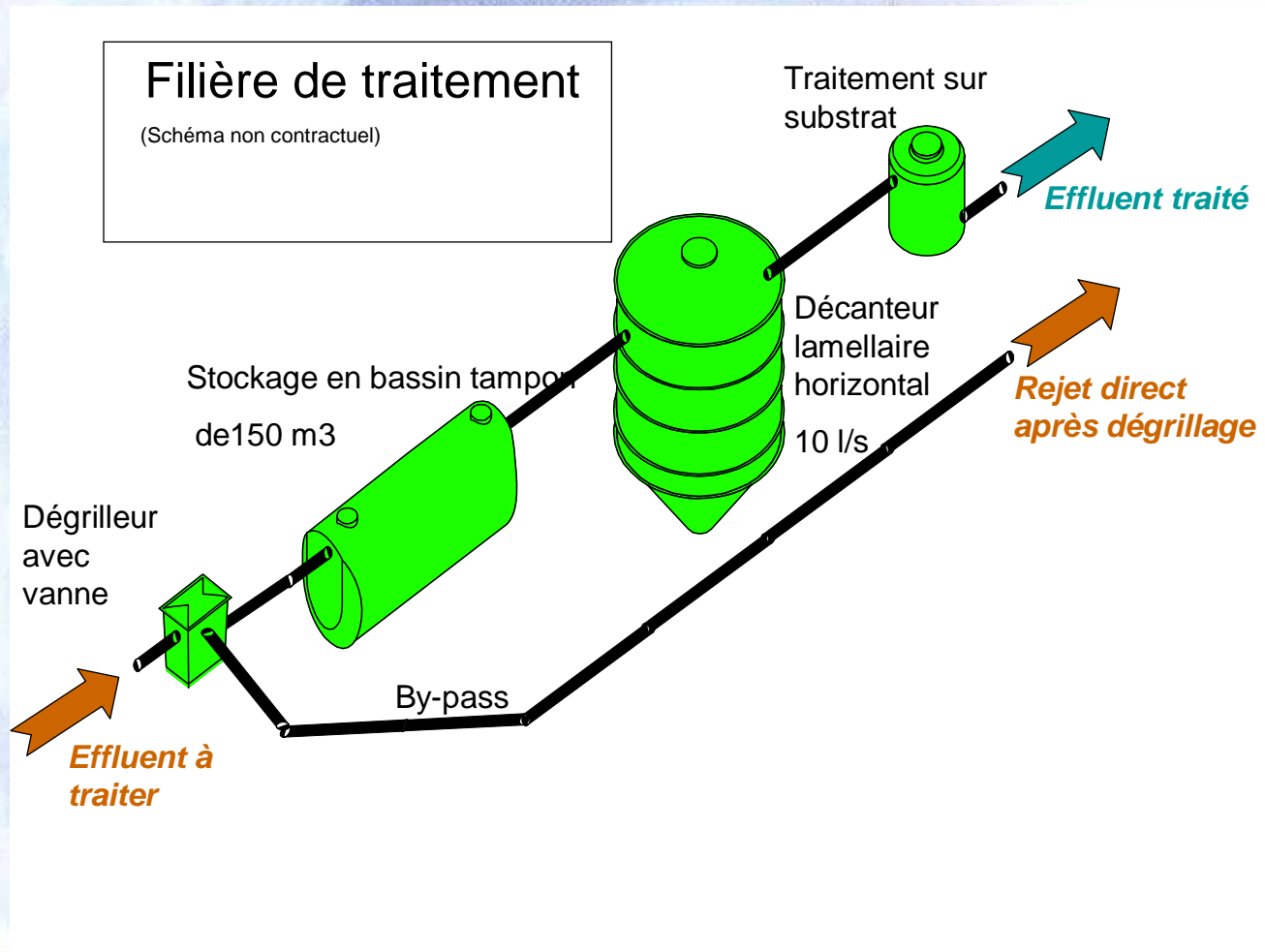
\* Débit des eaux :

de ruissellement normalement prévisible 22 mm/h/m<sup>2</sup>,  
de carénage par bateau 1000 L/h.

\* Eau pouvant être chargée :

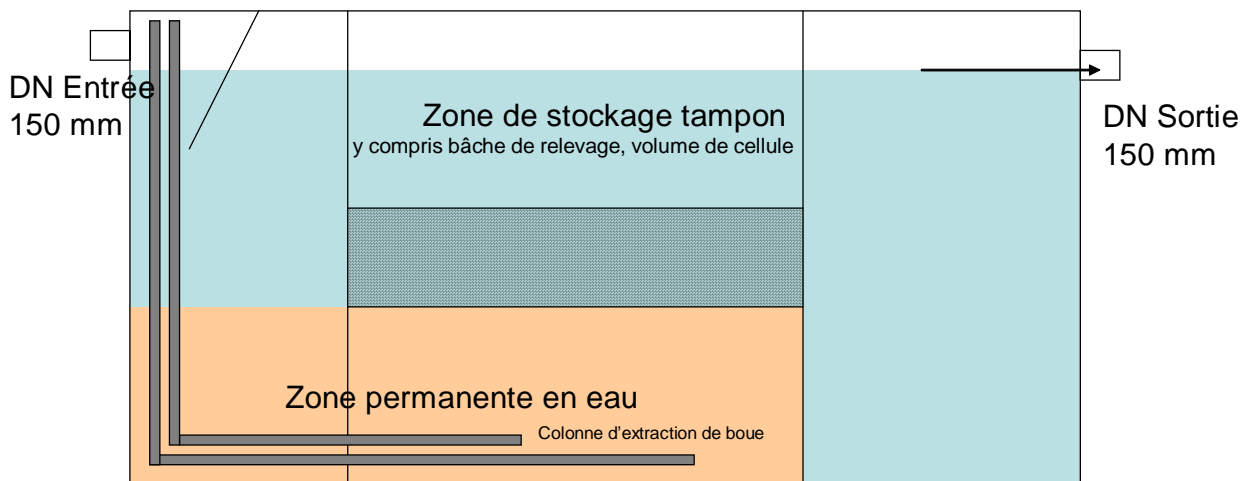
de métaux lourds (anti-fouling), sable, grenaille,  
d'hydrocarbures, d'huiles minérales, de graisses, de solvants,  
de fines particules (quelques microns).

# Les techniques de traitement



# SCHEMA DE PRINCIPE D'UN DECANTEUR

DP3DL avec stockage

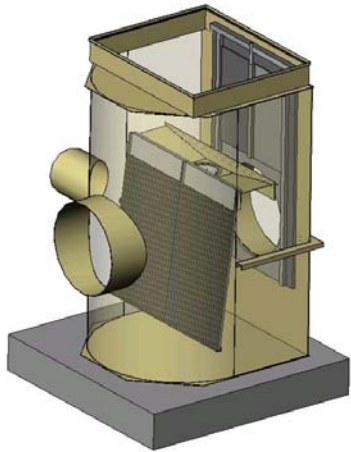


Volume de cellule basé sur un CHS de 0,19m/h – surface lamellaire  
189m<sup>2</sup>

L'appareil cumule les fonctions de stockage et de décantation – volume  
total en eau : 55,50m<sup>3</sup>

*Schéma non contractuel.*

# Ouvrage en polyester



Dégrilleur et by-pass



Exemple d'un filière de traitement par temps sec et temps de pluie

